

**EXTRAIT du PROCES-VERBAL des
 DELIBERATIONS DU CONSEIL
 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES**

Althen-des-Paluds - Monteux - Pernes-les-Fontaines

Nombre de délégués en exercice	31	Absents représentés :	8
Présents	23	Absents non représentés :	0
VOTANTS			31

Le Conseil de la Communauté de Communes « Les Sorgues du Comtat » s'est réuni en séance publique au siège des Sorgues du Comtat à Monteux, le 12 avril 2016, après convocation légale reçue le 6 avril 2016, sous la présidence de M. Christian GROS, Président de la Communauté de Communes « Les Sorgues du Comtat ».

Etaient présents :

M. Rémy ARNAUD, M. Henri BERNAL, M. Pascal BONNIN, Mme Karine CANDALE, M. Didier CARLE, Mme Evelyne ESPENON, Mme Maryline EYDOUX, M. Pierre GABERT, M. Robert IGOULEN, Mme Françoise LAFAYE, M. Bernard LE MEUR, M. Yannick LIBOUREL, Mme Nadia MARTINEZ, Mme Annie MILLET, Mme Laurence MONTERDE, M. Michel MUS, Mme Nicole NEYRON, M. Claude PARENTI, M. Lucien SPANZIONE, M. Michel TERRISSE, Mme Sylviane VERGIER, Mme Isabelle VINSTOCK.

Etaient Absents représentés :

Mme Jacqueline BOUYAC, (Pouvoir donné à M. Pascal BONNIN),
 M. Alain BRES, (Pouvoir donné à Mme Evelyne ESPENON),
 Mme Sabine CHAUVET, (Pouvoir donné à Mme Nadia MARTINEZ),
 M. Thomas CONSTANTIN, (Pouvoir donné à M. Christian GROS),
 M. Jean-Claude DANY, (Pouvoir donné à Mme Karine CANDALE),
 Mme Arlette GARFAGNINI, (Pouvoir donné à M. Michel TERRISSE),
 Mme Annie GARNERO, (Pouvoir donné à Mme Maryline EYDOUX),
 M. Christian SOLLIER, (Pouvoir donné à M. Henri BERNAL),

Il a été procédé conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil de la Communauté de Communes : Mme Karine CANDALE ayant obtenue la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Budget annexe – Saint Hilaire II – Monteux -Vote du Budget 2016

Monsieur Michel MUS, soumet à l'assemblée le projet de budget annexe Saint Hilaire II.

Le Conseil Communautaire, Monsieur Michel MUS entendu et après en avoir délibéré par 30 voix pour et une abstention (M ARNAUD) chapitre par chapitre,

ARRETE ainsi qu'il suit le budget de l'exercice 2016, tant en recettes qu'en dépenses :

1 – pour la section de fonctionnement SIX CENT VINGT SEPT MILLE DEUX CENT TRENTE SEPT EUROS (627 237 €),

2 – pour la section d'investissement SIX CENT CINQ MILLE TRENTE SEPT EUROS (605 037 €)

Soit au total toutes sections confondues à UN MILLION DEUX CENT TRENTE DEUX MILLE DEUX CENT SOIXANTE QUATORZE EUROS (1 232 274 €)

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Et ont signé au registre les membres présents.

Pour copie conforme.

Christian GROS

**Président de la Communauté de communes
 Les Sorgues du Comtat**

Le Président,

Acte Exécutoire
 Loi N° 82.213 du 2 Mars 1982
 Loi N° 82.623 du 22 juillet 1982

Envoyé le :
 Affiché le : 22/04/16

